

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 538

présenté par

M. Masson, M. Sermier, M. Savignat, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, M. Rolland,
Mme Ramassamy, Mme Levy, Mme Valérie Boyer, Mme Corneloup, M. Cinieri, M. Perrut et
Mme Poletti

ARTICLE 6

Supprimer les alinéas 4 à 6.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La multiplication des régimes dérogatoires ajoute à la confusion des administrés déjà largement perdus dans les méandres de l'organisation administrative générale. Aussi, mieux vaut éviter d'encourager à pousser les particularismes à l'absurde. En outre, on peut douter que ce type de disposition contribue à étayer la communauté de destin qui doit sous-tendre tout projet territorial commun.